



Monsieur le Député, rendez-nous des comptes !

Monsieur le Député,

A peine élu, vous aviez reçu la CGT à propos de l'ANI de janvier 2013 qui dégradait la situation des salarié-e-s à temps partiels, fixait à 3 ans la prescription pour réclamer ses salaires, facilitait les licenciements économiques en « flexibilisant » l'emploi. A notre délégation, vous aviez répondu que vous ne voteriez pas les reculs sociaux... et vous avez fait l'inverse. Même double discours sur les retraites !

Moins de droits,  c'est plus de chômeurs

Devant les patrons, M. Hollande annonce pour 2016 une nouvelle offensive contre le Code du Travail : vous savez ce livre, soi-disant trop gros et trop rouge ! Croyez-vous que le Code de l'Urbanisme soit plus fin et d'une autre couleur ?

Alors que l'urgence des 32 heures s'impose au regard de l'économie numérique, réduire les majorations et l'encadrement des heures supplémentaires ... c'est repartir avant la loi de 1936 sur les 40 heures.

Permettre à des accords d'entreprise, obtenus par chantage à l'emploi, d'avoir force de loi et de casser les garanties d'un contrat de travail... c'est légaliser tous les abus.

Mettre les chômeurs à la diète et les jeunes en « service civique », c'est frapper les plus fragiles pour un objectif d'épuration statistique de Pôle-Emploi.

**Monsieur le Député,
arrêtez de voter la régression sociale**